

UNIVERSITE DE LIMOGES

Ecole Doctorale

Sociétés et Organisations

Faculté de Droit et des Sciences Economiques

Centre de Recherches sur l'Entreprise,
les Organisations et le Patrimoine (EA 4332)

UNIVERSITE DE YAOUNDE II

Ecole Doctorale

Droit

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Département de Théorie du Droit,
épistémologie Juridique et Droit Comparé

LE DROIT A L'EXECUTION FORCEE

REFLEXION A PARTIR DES SYSTEMES JURIDIQUES

CAMEROUNAIS ET FRANCAIS

Thèse en vue de l'obtention du grade de
Docteur (Phd.) de l'Université de Yaoundé II

Et

Docteur de l'Université de Limoges

Spécialité : Droit privé

Présentée et soutenue le 26 mai 2009

Par

WANDJI KAMGA Alain-Douglas

Jury:

Rapporteurs

M. Ndiaw DIOUF, Professeur à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar (**Président du jury**)

M. Yvon DESDEVISES, Professeur à l'Université de Nantes

M. Grégoire JIOGUE, Professeur à l'Université de Yaoundé-II

Examineurs

M. Victor-Emmanuel BOKALLI, Professeur à l'Université de Yaoundé- II

M. André AKAM AKAM, Professeur à l'Université de Ngaoundéré

M. Marcel BAYLE, Professeur à l'Université de Limoges (**Co-directeur de thèse**)

M. Paul-Gérard POUGOUE, Professeur à l'Université de Yaoundé-II (**Co-directeur de thèse**)